



RÉGIONALE DE VALIDATION DES DOSSIERS CONTRÔLE DES COMPTES

SAISON 2019

Procès-Verbal n°21

Séance du 04 AVRIL 2019

Siège LRF

Présents : MM. Bernard PARIS – Axel VILLENDEUIL – Zouber HATIA – Irshad ABDUL MUNAF

Administratif : Mme Ruphine DAVERY

Secrétaire de séance : M. Axel VILLENDEUIL

I COURRIERS

- **AS BRETAGNE** : La Régionale enregistre son paiement de l'indemnité de formation pour les joueurs BOYER Alan et SAID MOHAMED Sudik, venant du club SS JUNIORS DIONYSIENS.
- **JS GAULOISE** : La Régionale enregistre son paiement de l'indemnité de formation pour le joueur MARIAMOU Florian venant du club OCSA LES LEOPARDS.
- **SDEFA** : Sur la base de l'art 13RI LRF, la régionale émet un avis favorable à sa demande d'indemnité de formation de 230€ pour le changement de club de la joueuse ANDY Lizzie en provenance du club SDFC.
- **AS GUILLAUME** : Sur la base de l'art 196 RGX FFF, la Régionale libère le joueur Louis VIRANIN HOUPIARPANIN (US BELLEMENE CANOTS).
- **FC LIGNE PARADIS** : Sur la base de l'art 196 des RGX FF, la Régionale libère le joueur JAVEGNY Noah (AS ETOILE DU SUD)
- **SS JEANNE D'ARC** : La Régionale émet un avis favorable au changement de club du joueur RAKOTONIRINA Sergio en sa faveur, l'accord du club quitté étant obligatoire et le joueur « muté hors période ».
- **FC LA COUR** : Sur la base de l'art 117 RGX FFF, la Régionale émet un avis favorable à l'apposition du cachet 'Dispense mutation » sur les licences des joueurs PICARD Christophe, TECHER Julien, GONTHIER Adrien et PAYET Alan, qualifiés uniquement dans leur catégorie d'âge.

Le Président,
Bernard PARIS

Le Secrétaire de Séance,
Axel VILLENDEUIL